

Région Auvergne

Retour sur la journée d'études Diversité et égalité de genre : quel rôle pour les bibliothèques, le 28/11/2025 à Clermont-Ferrand

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DE GENRE : QUEL RÔLE POUR LES BIBLIOTHÈQUES ?

L'ESSENTIEL DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES DU GROUPE AUVERGNE

28 NOVEMBRE 2025 AU KAP LEARNING CENTER A CLERMONT-FERRAND

Les bibliothèques sont, par principe, ouvertes à toutes et tous, mais leur espace, comme tous les lieux, n'est pas neutre face aux inégalités de genre. Comment peuvent-elles agir pour, en plus d'être accueillantes, être aussi prévenantes et sécurisantes pour toutes les diversités ?

Face aux actualités (désinformation, masculinisme, diminution des droits des femmes, haine anti-LGBTQIA+, augmentation des autocraties dans le monde, etc.) les services publics, et plus particulièrement les bibliothèques, ont-elles un rôle à jouer pour promouvoir la diversité et l'égalité des genres et ainsi lutter contre les discriminations et les stéréotypes ?

Cette journée, organisée par le groupe Auvergne de l'ABF, a proposé des réflexions et des échanges plus spécifiques autour de la question du genre en bibliothèque.



Introduction par Anne-Marie Vaillant, Directrice de bibliothèque, Référente Égalité femmes-hommes pour la direction culture, Ville de Paris

Les bibliothèques participent à la visibilisation des débats qui traversent la société en matière de genre. Dans un contexte politique peu inclusif et dans un monde qui voit les violences sexistes et sexuelles augmenter, que ce soit au travail ou en famille, et les inégalités se creuser et se polariser (voir le [rapport 2025 du Haut conseil à l'égalité](#)), les bibliothèques sont confrontées à des contraintes spécifiques. Ainsi les espaces ne sont pas toujours très accueillants et peu adaptables, la classification du savoir type Dewey propose une

structuration de la pensée qui traduit une vision du monde aujourd'hui en partie obsolète et peu évolutive, les systèmes informatiques (SIGB) sont parfois sources de violences envers certains publics par leur binarité originelle. Et pourtant selon la loi dite loi Robert, « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture », mission qui comprend la formation du public à l'esprit critique et l'éducation à l'égalité. Or comment constituer des collections pluralistes et fiables, comment proposer aux publics des espaces « refuges » (des *safe places*) dans nos bibliothèques d'aujourd'hui ?

Rappel du cadre législatif :

Les 3 lois qui imposent la rédaction d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sont les suivantes :

La loi du 12 mars 2012 qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle (qui alimente le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes objet de ce guide, mais ne se confond pas avec celui-ci) ;
La loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville ;
La loi du 4 août 2014 qui dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes.

Citons par ailleurs :

- la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,
- l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé le 30 novembre 2018, qui instaure la nécessité de renforcer la formation à l'égalité réelle et la sensibilisation des agents publics pour mettre fin aux stéréotypes de genre et lutter contre les discriminations,
- la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui oblige les collectivités à élaborer et mettre en œuvre d'un plan d'action égalité professionnelle et l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles, et notamment de l'article 80.
- les obligations de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique sous peine d'amende au FEP (Fonds égalité professionnel) avec l'obligation de se doter d'une ou un référent-e égalité, d'un dispositif de signalement (article L135-6 du CGFP) et de plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique (Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020).

Une matinée riche en échanges

Claire BERTHONNEAU [Chargée de mission Égalité et lutte contre les discriminations, Université Clermont Auvergne] et Dorian COSTA [Chargé de mission Égalité Diversité, Clermont Auvergne Métropole] ont ouvert le

débat avec leur Partage et retour d'expériences sur l'articulation des missions égalité en métropole et dans les universités. Une question centrale est celle du rattachement de la mission égalité au sein des organisations, qui a un impact réel sur la visibilité et la priorisation des actions. Quelle est la place de l'engagement personnel dans le cadre d'une mission égalité ? Comment porter les sujets avec une transversalité maximale dans les services ? Comment concilier actions portées vers les publics, et celles ciblant le personnel ?, autant de questions soulevées au fil des échanges entre les intervenant.es et la salle.

Ensuite Guénaël BORG [Responsable du fonds Égalité, Clermont Auvergne Métropole], Vincent TOMMY [Réfèrent de fonds documentaire, Ville de Paris, Membre de la Commission ABF Légothèque] ont partagé leur expérience en matière de collection. Comment constituer un fond sur la thématique du genre cohérent, légitime et fiable ? Comment l'organiser et en faire la médiation ? Quel est le rôle des associations militantes et des publics eux-mêmes ?, voilà les points abordés lors de ces échanges.

Enfin Christelle TORREGROSA [Étudiante en Master de psychologie, Université Clermont Auvergne] a pris la parole du point de vue usager.es. Elle a très justement pointé la nécessité de la continuelle mise à jour des collections, et comment ces mêmes collections peuvent être l'objet de tensions entre groupes d'influence étudiant. Son témoignage, à la fois basé sur un engagement personnel et militant, mais aussi éclairé par un travail de recherche, a retenu toute l'attention de la salle et interrogé les pratiques professionnelles de chacun et chacune.

Une après-midi pour approfondir les sujets ou ouvrir les horizons

4 ateliers thématiques ont été proposés l'après-midi, retrouvez pour certains les présentations en cliquant sur le lien :

Constituer une collection autour de l'égalité et des genres par Guénaël BORG [Responsable du fonds Égalité, Clermont Auvergne Métropole]

Égalité et genres du point de vue de l'édition et des librairies par Victor CACHARD [Écrivain et libraire, Librairie du Sabot, Le Chambon-sur-Lignon]

Découvrir la Commission Légothèque de l'ABF par Géraldine DEBUS-FERRAND [Bibliothécaire coordinatrice Lecture publique, Communauté de communes Val'Eyrieux]

Communiquer de façon plus égalitaire par Jessica LEYRIT [Référente Égalité et lutte contre les discriminations pour le réseau des BU, Université Clermont Auvergne]

Au total 51 personnes ont participé à tout ou partie de cette journée, intervenant.es et organisateurs.trices compris.es. **L'exposition Genre !** De la commission Légothèque de l'ABF a été présentée dans les espaces du Kap Learning Centre.

Photo : Cornelia Schulze